

L'exception légitime

Vendredi, à Bruxelles, conférence de presse commune des deux chefs de délégation, Andriessen (CE) — Delamuraz (AELE). La question était simple: où en sont les négociations? La réponse: nous avons avancé... jusqu'aux obstacles-butoirs. Ces obstacles paraissent d'autant plus gros que les six de l'AELE se sont laissé enfermer par l'exigence de Jacques Delors qui voulait n'avoir en face de la Communauté qu'un seul interlocuteur en situation demanderesse.

Dès lors, les prétentions à ce qu'il soit tenu compte des situations singulières apparaissent, cumulées, comme un désir de vouloir jouir des bénéfices sans faire les sacrifices d'adaptation que les membres de la CE ont dû consentir. La demande d'être associé aux décisions qui s'appliqueront à chacun paraît de même d'autant plus contestable. C'est vouloir être, selon les circonstances, dehors et dedans. L'homogénéisation forcée de l'AELE fausse donc la perspective de la négociation. A contre-courant, il faut légitimer le droit à l'exception.

Le mot est en général mal reçu. L'exception est assimilée au précédent (fâcheux); on la confond avec le privilège. Elle heurte l'esprit égalitaire ou libéral. Mais elle peut être fondée sur une singularité spécifique qu'il est permis de reconnaître sans fausser la règle du jeu commune. Une des conditions premières de sa légitimité, c'est que cette reconnaissance ne procure à celui qui en bénéficie aucun avantage égoïste ou unilatéral.

Il est aisé de juger, selon de tels critères, que le statut des saisonniers n'est pas une exception acceptable. Il opère un transfert sur l'étranger des charges publiques et privées, celles de l'éducation, de la formation, celle du logement familial, du chômage éventuel. En revanche, même si elle constitue une exception aux règles générales du trafic motorisé, la limitation du transit routier à travers les Alpes assure la protection vitale des populations touchées. Elle devra en conséquence avoir un caractère permanent. L'exception est donc au centre de la négociation. S'il en est donné une définition rigoureuse afin de filtrer

les demandes, la levée du deuxième obstacle — la revendication de participer de plein droit aux décisions nouvelles qui s'appliquent à tous — s'en trouverait facilitée.

C'est la thèse que nous défendons.

Disons-le d'emblée, prétendre comme le fait la Suisse avoir voix de décision pour toute évolution future du droit communautaire est irréaliste. Tous les porte-parole de la Communauté ont été sur ce sujet d'une intransigence claire. S'obstiner est une erreur de stratégie; c'est prendre le risque de l'échec ou de la capitulation.

Mais il est évident aussi qu'il n'est pas acceptable que nous ayons à subir des lois sur lesquelles nous n'aurions donné au mieux qu'un avis consultatif. Ce ne serait pas une délégation de compétence, mais une satellisation.

L'antinomie est complète.

Il n'y a que deux manières de la résoudre. Ou l'adhésion qui donne un droit de codécision, mais qui fait aussi courir le risque d'être minorisé sur des points d'exception légitime. Ou l'institutionnalisation de la procédure d'exception, qui soit à la fois conforme au dynamisme de la Communauté et compatible avec notre Constitution et même avec le fonctionnement, amendé, de la démocratie référendaire.

Cette voie nouvelle nous la présentons dans le dossier de cet éditorial.

AG

DOSSIER DE L'ÉDITO

Le référendum de recours

(ag) Le Conseil d'Etat français a clairement affirmé la primauté du droit européen sur le droit français. Le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, constatait à cette occasion (*Le Monde*, 12 octobre 1990) un déficit du contrôle démocratique des instances européennes. «Jusqu'à maintenant, ou bien les textes européens n'étaient pas soumis au Parlement, ou bien ils l'étaient a posteriori. Si (suite, page 2)

Le référendum de recours

(suite de la première page)

nous voulons mieux remplir notre mission, nous devons dire davantage notre mot sur l'action européenne à travers le contrôle du pouvoir exécutif, lequel doit nous saisir préalablement». Et de recourir à cette formule: «Raison de plus, dans notre pratique parlementaire, pour agir beaucoup en amont».

Si l'Espace économique voit le jour, les Chambres fédérales n'auront pas à intervenir en amont en exigeant du Conseil fédéral qu'il définisse préalablement sa politique. La Suisse ne sera pas membre du Conseil de la Communauté. Il ne sera pas possible non plus d'intervenir par le truchement du Parlement européen. Nous n'y participerons pas. Il faut donc chercher en aval.

Comment le droit communautaire, lorsqu'il évoluera au-delà des normes connues, et acceptées, au moment de la ratification du Traité sur l'Espace économique, s'appliquera-t-il sur notre territoire? L'automatisme est exclu. Les Chambres fédérales auront à ratifier ce qu'il faudra considérer comme des avenants au Traité, mais pourront-elles dire non? Ou bien notre législation sera «spontanément» adaptée — et si elle ne l'était pas? Ou la Cour de Luxembourg, en formation élargie, étendra-t-elle sa juridiction à l'ensemble de l'Espace économique, obligeant les Etats dont la législation n'est pas conforme à procéder aux adaptations (tel le Tribunal fédéral à l'égard des cantons)? Mais un tel pouvoir signifierait la primauté du nouveau droit européen, sans même le détour d'une ratification. Toutes ces procédures seraient de carte forcée. C'est la raison pour laquelle nous proposons que le Parlement d'un pays de l'Espace économique, saisi d'une demande de ratification ou d'adaptation de sa législation, dispose d'un droit de recours.

● Le recours

Il ne saurait être question que le recours renvoie à une instance supérieure qui aurait la compétence de remettre en cause la décision de la Communauté. L'intervention en aval présuppose que le jeu communautaire qui se déroule en amont n'est pas troublé. Le recours devrait donc être une demande d'exception autorisée.

La systématique qu'on souhaite rigoureuse qui aura présidé à la sélection et à l'admission des exceptions, telles qu'initialement prévues dans le Traité sur l'Espace économique, trouvera là une nouvelle application: un intérêt objectivement singulier, non égoïste, qui ne perturbe pas la règle du jeu. Pourrait être reconnu comme recours fondé le fait que la législation existante dans le pays recourant satisfait aux nouvelles normes. (Le principe de subsidiarité est, dit-on, à l'étude, très théorique encore, dans la Communauté). Mais qui en déciderait? Qui, sur le fond, jugerait le recours?

● L'arbitrage

Lors de la création de la Confédération, dès l'origine, l'arbitrage fut une procédure essentielle. L'arbitrage qu'instituent de nombreuses conventions collectives reprend sur le plan social cette expérience aux racines historiques. La Communauté européenne, dans le Traité de Rome, a mis en place des procédures d'arbitrage. Elles étaient prévues pour éviter un double écueil: celui de l'exercice d'un veto, bloquant toute avance, celui de la majorisation, humiliante, d'un Etat. Il s'agissait d'atteindre, après six ans, la première étape de transition. L'article 8, alinéa 4, prévoit à cet effet que *«tout Etat membre a le droit de demander au Conseil la désignation d'une instance d'arbitrage dont la décision lie tous les Etats membres et les institutions de la Communauté.»*

Peu importe si, par la suite, la Communauté a privilégié la notion de majorité qualifiée. L'arbitrage, elle en a fait à son tour la démonstration théorique, est une pièce-maîtresse d'une construction confédérale ou associative.

Comment l'arbitrage pourrait-il intervenir lorsque l'évolution du droit communautaire s'appliquera, contre son gré, à un Etat? Le refus du Parlement de ratifier une disposition nouvelle ne serait pas un refus absolu, mais un renvoi à l'instance d'arbitrage.

Cette instance d'arbitrage, dans l'esprit de l'article 8 du Traité de Rome, se composerait de trois membres. En l'occurrence et conformément à la règle générale, un serait désigné par le pays

recourant, le deuxième par la CE, le troisième d'entente entre les deux parties. L'instance de recours aurait à dire si le droit à l'exception est légitime; sa décision lie les parties.

● Le référendum populaire

Cette procédure de recours aurait pour la Suisse l'avantage immense de rendre possible le maintien du droit référendaire, sous une forme bien évidemment adaptée à la prééminence du droit européen.

De même que le Parlement pourrait refuser de ratifier, c'est-à-dire recourir, le peuple, après demande de référendum et décision majoritaire, pourrait exercer le même droit. Le référendum deviendrait de la sorte un droit, exercé par le peuple lui-même, de recours à l'arbitrage.

Le maintien du référendum, même sous cette forme atténuée et nouvelle, serait capital pour que le peuple suisse accepte de sacrifier une part de ses droits souverains de démocratie directe.

● L'invention

Le secrétaire d'Etat Blankart affirmait qu'il fallait mener les négociations jusqu'au stade où, devant les obstacles apparemment insurmontables, la volonté de réussir stimule l'invention.

La revendication, sous une forme ou sous une autre, d'un droit de codécision bloque l'imagination. Le droit d'exception légitime sous sa double forme, celui des exceptions préalablement négociées et ratifiées et celui des exceptions reconnues a posteriori par une instance d'arbitrage, est de nature à frayer une voie nouvelle.

Le gain serait double. Pour la Suisse, apprendre à décanter le Sonderfall en l'inscrivant dans une règle communautaire, en le dépouillant de tout égoïsme, mais en cherchant aussi à le préserver lorsque sont en jeu des intérêts légitimes. Pour la Communauté, apprendre à respecter la diversité au lieu de la subir contre son gré par l'application différenciée d'un droit excessivement unificateur. Et aussi redécouvrir les vertus de l'arbitrage dont les pères fondateurs avaient compris l'importance.

Dans cette perspective, l'Espace économique ne serait pas une solution transitoire permettant de consolider l'Europe au nord et au centre dans l'attente d'une intégration totale, elle serait, plus exaltant, l'apprentissage d'un fédéralisme européen. ■

Querelles de médecins

(jd) Les médecines dites naturelles, douces ou encore alternatives connaissent un regain de faveur auprès du public. Un nombre non négligeable de médecins font usage occasionnellement de ces thérapies et certaines caisses-maladie acceptent de rembourser les frais qu'elles impliquent.

Il n'est dès lors pas étonnant que les facultés de médecine soient interpellées et sommées de prendre position face à ce phénomène, voire d'intégrer ces pratiques dans leurs programmes d'enseignement et de recherche. Ainsi le Grand Conseil genevois, saisi d'une motion et de deux pétitions dans ce sens, a chargé le gouvernement de prendre les mesures nécessaires. La Faculté de médecine, sollicitée de prendre position, a réagi assez sèchement, arguant d'une part de l'autonomie de l'Université en matière d'enseignement et de recherche, et d'autre part de l'incapacité où elle se trouve d'assumer la responsabilité de pratiques thérapeutiques ne reposant pas sur des bases rationnelles. Cette réponse a été fraîchement accueillie par le Grand Conseil, certains députés n'hésitant pas à fustiger l'arrogance de la Faculté et à dénoncer l'attitude protectionniste de la médecine classique.

La Faculté de médecine a beau jeu de montrer que le concept de «médecine alternative» recouvre une très grande diversité de pratiques diagnostiques et thérapeutiques, dont certaines relèvent tout simplement du charlatanisme. Prenant en considération l'acupuncture et l'homéopathie, deux disciplines qui ont acquis un certain droit de cité et qui sont le plus fréquemment pratiquées par des médecins, elle concède qu'elles peuvent avoir certains effets bénéfiques mais qu'il est bien difficile d'en définir les causes. Les nombreuses recherches effectuées sur l'acupuncture aboutissent à des résultats contradictoires; quant à l'homéopathie, elle se prête mal à une vérification expérimentale puisqu'elle postule un traitement individualisé: les rares études contrôlées montrent que ce traitement n'est pas plus efficace que le placebo ou l'abstention thérapeutique. En conclusion, la Faculté de médecine ne retient que ces deux disciplines et propose d'organiser des séances d'information ouvertes aux étudiants, aux praticiens et aux spécialistes des différentes disciplines médicales.

Faut-il considérer cette réponse comme une manifestation d'arrogance? La Faculté campe sur le terrain solide de l'expérimentation et de la logique scientifiques: ne sont fiables que les relations démontrables et reproductibles. Tels sont les fondements méthodologiques de la recherche scientifique et de l'enseignement qui s'appuie sur elle. Dans ce sens la Faculté fait preuve d'honnêteté en se refusant à cautionner des disciplines qui ne répondent pas à ces critères. Pourquoi vouloir revendiquer une légitimité scientifique en faveur de pratiques qui ne remplissent pas les conditions nécessaires?

Reste que la science médicale est loin de répondre de manière satisfaisante à tous les problèmes de santé. Ses progrès impressionnants dans certains secteurs, les impulsions décisives qu'elle a don-

nées à la thérapeutique moderne ne font que mettre en évidence les limites de cette approche.

Maladie et santé sont des réalités difficilement réductibles à la seule explication scientifique. L'écoute et la disponibilité des soignants, les caractéristiques personnelles du patient et de son environnement sont des éléments dont on commence à percevoir l'importance et qui échappent à la démarche scientifique. Dans ce sens, la pratique médicale reste profondément marquée par l'empirisme.

Dès lors l'arrogance consisterait à écarter tous les traitements dont les effets ne sont pas prouvés expérimentalement. Si la Faculté genevoise se refuse à intégrer les médecines alternatives dans son plan d'études, elle ne prétend pas pour autant au monopole de la formation. L'Association genevoise d'acupuncture et la Société d'homéopathie assurent un enseignement régulier aux médecins qui désirent s'initier à ces disciplines. Quant à la prise en charge des coûts de ces traitements par les caisses-maladie, elle ne doit pas dépendre d'un feu vert de la Faculté mais bien de la demande des assurés, qui en définitive sont les payeurs. ■

DÉCHETS

Le prix du verre

(jd) Afin de mettre un frein à la croissance du volume des déchets ménagers, l'Office fédéral de la protection de l'environnement a d'abord envisagé d'introduire une taxe sur les bouteilles non consignées ou même de limiter la part autorisée de ce type de récipient dans la quantité totale des bouteilles de verre vendues.

L'industrie du verre réagit vivement. Vetropack, une filiale de Vetropack, le seul fabricant de bouteilles en Suisse, résilie le contrat de reprise du verre usagé qui la lie à 70 communes, avec l'argument que le projet de contingentement du verre perdu met en danger le recyclage de cette matière. Ce chantage à peine déguisé réussit puisque l'autorité fédérale renonce à son idée et se contente de limiter la quantité totale de verre dans les ordures.

Une décision qui favorise le recyclage

au détriment du système plus écologique de la consignation et de l'usage répété.

Assuré d'une matière première abondante, Vetropack fixe ses nouveaux prix de reprise: 10 francs la tonne au lieu de 25, pour le verre vert; 20 francs au lieu de 85 pour le verre brun et blanc. Raison invoquée: l'augmentation des frais de transport et de main-d'œuvre. Mais pas un mot de la hausse du prix du pétrole qui rend beaucoup plus intéressant le verre usagé pour la production de verre neuf — moindre consommation d'énergie.

Les communes vont donc supporter une charge financière supplémentaire, en contradiction flagrante avec le principe de la responsabilité causale du producteur. Reste l'intervention possible de la Commission fédérale des cartels dans un secteur où le marché ne fonctionne pas. Et la riposte des communes comme Lausanne qui transforme son verre perdu en matériau, ou comme Bienne, qui l'exporte en France.

A l'épreuve des faits

(jd/p) Tout reste à faire! L'acceptation par le peuple et les cantons d'un article constitutionnel sur l'énergie et de l'initiative demandant un moratoire nucléaire ne suffira pas à changer le paysage énergétique suisse. Pour pouvoir à terme se passer du nucléaire, pour diminuer massivement les rejets dans l'atmosphère provoqués par la combustion fossile, il faut maintenant des actions concrètes. Daniel Brélaz, qui fut comme conseiller national le premier parlementaire vert d'Europe, est depuis le début de l'année membre de la Municipalité de Lausanne et directeur des Services industriels. Il est donc bien placé pour orienter la consommation d'énergie et pour promouvoir des économies. Nous lui avons demandé ce qui était prévu dans ces domaines.

Nous agissons ou prévoyons d'agir sur trois niveaux: l'information au public, les expériences pilotes, qui sont des domaines déjà en partie explorés, et les subventionnements spécifiques, qui ne le sont pas. Mais il faut reconnaître que la période n'est guère favorable en raison des difficultés financières que va devoir surmonter Lausanne, comme d'ailleurs la plupart des collectivités publiques.

Concrètement, quelles expériences sont en cours?

Ces dernières années, le service de l'énergie s'est essentiellement passionné pour le chauffage des bâtiments, cherchant à faire baisser la consommation de pétrole, voire à lui substituer du gaz naturel. Des expériences pilotes extrêmement intéressantes ont été faites et elles se poursuivent. Je peux citer par exemple celle portant sur l'arrêt du chauffage la nuit et qui a démontré qu'il permet des économies de l'ordre de 10 à 12%. Ces résultats chiffrés ont rendu possible une information documentée auprès des concierges et des régies. Une expérience sur le réglage des gicleurs a pour sa part mis en évidence une économie possible de 8 à 12%. Nous avons également un bâtiment test dans lequel un investissement de 200'000 francs pour un équipement de télégestion permet une économie de combustible de plus de 50% par rapport au bâtiment voisin. Ces quelques expériences tendent à confirmer qu'il est relativement simple de réaliser des économies importantes et rentables sur des bâtiments datant des années soixante-septante.

Désormais, nos services s'occupent aussi d'économies d'électricité. Un des premiers projets consiste à réaliser l'assainissement électrique d'un collège. Nous allons remplacer les lampes, mais aussi réaliser des expériences intéressantes au moyen de détecteurs de présence, ce qui pourrait permettre des économies allant jusqu'à 50% sur l'éclairage. A l'issue de cette phase expérimentale, nous verrons plus clairement ce qui mérite d'être développé à grande échelle.

L'antenne énergie, qui ouvrira ses portes l'année prochaine, sera pour sa part un lieu d'information, notamment sur

«Il est relativement simple de réaliser des économies importantes et rentables sur des bâtiments datant des années soixante-septante.»

des appareils ménagers de pointe, ce qui pourrait créer une petite pression sur le marché local. Elle diffusera aussi les fiches réalisées sur la base des expériences pilotes.

Un autre défi: concevoir de futurs bâtiments communaux capables de fonctionner avec une consommation d'éner-

gie zéro ou proche de zéro, grâce à des appoints solaires et à une très bonne isolation.

Nous avons également des projets qui ont en plus un aspect marketing, comme la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur les tribunes nord du Stade olympique, ce qui permettrait, en fonction de l'investissement consenti, de couvrir dans une phase ultérieure la consommation en électricité du stade. Je suis favorable à ce genre de projets très visuels qui, au-delà de leur efficacité propre, sensibilisent les gens.

Concernant les subventionnements spécifiques, les tarifs de reprise aux autoproducteurs (les personnes disposant d'une source d'énergie renouvelable) vont être augmentés jusqu'au niveau du prix de vente du kilowattheure. Cela signifie que la personne produisant elle-même une partie de son électricité pourra vendre et acheter au même tarif, ce qui devrait permettre de rentabiliser des unités décentralisées. D'autres possibilités de subventionnement existent, mais elles devront probablement être réservées à des expériences plutôt que servir à abaisser de quelques pour-cent le prix d'installations spécifiques.

Vous n'avez certes pas le pouvoir d'imposer un type d'appareil ou une technique de construction. Cependant, vous avez la possibilité d'intervenir au moment d'une demande de permis de construire pour faire remarquer certaines aberrations ou possibilités d'économie.

Jusqu'à maintenant, ces possibilités n'étaient guère utilisées. Notre service de l'énergie, qui soit dit en passant est trois fois plus important que celui du canton alors même que ce domaine est essentiellement de son ressort et de celui de la Confédération, intervient maintenant parfois dans ce sens, pour les cas les plus aberrants au moins. Mais nous n'avons pas le pouvoir, en l'absence de base légale, d'empêcher quiconque de construire comme il l'entend. Sauf exceptions, nous ne pouvons refuser de livrer de l'électricité qui nous est réclamée. Il est toutefois probable que toutes les possibilités d'intervention ne sont pas épuisées.

Dans quelle mesure les expériences que vous nous avez décrites correspondent-elles à des objectifs opérationnels

à long terme? Les Services industriels genevois par exemple prévoient une augmentation de 40% de la consommation d'électricité dans les dix prochaines années, ce qui signifie que la politique d'investissement consiste à répondre de manière anticipée à cette prévision. Finalement, n'y-a-t-il pas incohérence entre des actions ponctuelles visant à économiser et ces prévisions à long terme qui tablent sur une augmentation de la consommation?

Il est vrai que nos services ont tendance à viser ce que vous décrivez, c'est-à-dire à avoir un réseau qui soit apte à satisfaire la consommation future telle que planifiée. Cela signifie que si l'on fait un investissement, il y a ensuite nécessité de le rentabiliser pour montrer qu'il était judicieux. Un autre problème, c'est que les Services industriels, en moyenne sur une vingtaine d'années, ont dégagé un bénéfice théorique annuel de douze à treize millions qui a servi à soulager d'autant les finances communales. Cela signifie que si nous parvenions à économiser suffisamment d'électricité, il faudrait admettre que les SI ne font plus de bénéfice, ou que les tarifs soient largement augmentés. Mais il est bien clair qu'il revient au pouvoir politique de choisir quels investissements il entend réaliser et il n'est pas obligé de retenir systématiquement l'option maximale. Il peut aussi décider d'investir pour diminuer la consommation plutôt que pour répondre à une demande croissante.

Lausanne est distributrice, mais aussi productrice d'électricité. Dans quelle mesure peut-on envisager de remplacer une partie du courant de provenance nucléaire par une production propre?

Les SI sont liés à EOS par une convention datant de 1976 et qui restera en vigueur jusqu'en 2006, sauf découverte technologique majeure. Il découle de cette convention que c'est EOS qui fonctionne comme organe d'échange au niveau romand et que ne sont autorisés au niveau local que les moyens de production qui existaient au moment de sa signature, soit pour Lausanne l'usine de Lavey et celle de Pierre-de-Plan. Nous sommes donc tenus d'acheter annuellement à EOS la moyenne de ce que nous

avons acheté durant les six années précédentes. On peut critiquer cette convention, mais elle existe et nous sommes tenus de la respecter. La marge qui nous reste est faible, de l'ordre de 10% de la consommation que nous serions en droit de produire nous-même, en plus des usines existantes. La situation ayant évolué depuis 1976, des aménagements devraient toutefois être possibles.

Cela dit, je devrais disposer d'ici la fin

«EOS a un rôle important à jouer, pour autant que cette institution soit capable de faire le virage idéologique nécessaire, ce dont je ne désespère pas encore.»

de l'année d'un rapport sur les possibilités offertes par une centrale au gaz; une indépendance totale vis-à-vis d'Eos nécessiterait la construction d'une usine de 100 mégawatts et nous coûterait annuellement 12 à 15 millions de plus qu'aujourd'hui parce que nous ne profitons pas, comme EOS, d'un parc comprenant d'anciennes unités amorties. Le kilowattheure augmenterait de 1,5 centime, mais son prix resterait inférieur à celui produit par une centrale nucléaire neuve. Une installation de 300 mégawatts au niveau romand pourrait produire du courant à un prix à peine supérieur au tarif pratiqué par EOS actuellement pour ses actionnaires-preneurs.

Je souhaiterais pour ma part travailler au niveau romand en dépassant le choix entre le nucléaire suisse et le nucléaire français. Sur ce plan, EOS a un rôle important à jouer, pour autant que cette institution soit capable de faire le virage idéologique nécessaire, ce dont je ne désespère pas encore.

Après la décision du peuple d'accepter

un moratoire nucléaire de dix ans, comment voyez-vous l'avenir énergétique du pays?

Il dépendra des décisions qui vont se prendre — ou qui ne vont pas se prendre — au niveau politique. Car on peut soit profiter de ces dix ans pour démontrer qu'il n'est pas possible de vivre sans le nucléaire, en ne décidant que des mesures alibis comme une réduction massive de l'éclairage public par exemple. Mais on peut aussi mettre à profit cette période pour préparer une sortie du nucléaire.

A mon avis, nous devrions à court terme augmenter notre production grâce à des centrales à gaz pour assurer la transition. Parallèlement, nous devons mettre en place une véritable politique d'économie et développer massivement les énergies renouvelables.

N'est-ce pas incohérent de remplacer partiellement des centrales nucléaires, qui ne contribuent pas à l'effet de serre, par des centrales à gaz, qui y contribuent?

Il faut savoir que si toutes les centrales nucléaires en service sur la planète étaient remplacées par des centrales à gaz, l'effet de serre n'augmenterait que de 2,5%, part que l'on pourra d'ailleurs compenser par des baisses dans d'autres domaines. Il s'agit de choisir entre cet inconvénient et celui des déchets nucléaires et des risques que représentent les centrales. Nous devons donc aller le plus vite possible vers un maximum d'énergies renouvelables. Mais cela ne se fera pas en un jour, quelle que soit la bonne volonté qui existe pour y parvenir. ■

Démocratie zurichoise (suite)

Le «train de la démocratie» (DP n° 1012) roulera probablement l'année prochaine dans le canton de Zurich en dépit de la suppression par le Conseil d'Etat de la subvention qu'il avait accordée. Une collecte de fonds vient d'être lancée sous le titre «Nous sommes le peuple, nous ne nous laissons pas dicter le sens de la démocratie par le Conseil d'Etat».

Planétaires de tous les pays...

Après le boomerang des migrations internationales et de la drogue, voici celui des problèmes climatiques. Ceux qui, en pleine euphorie est-ouest, souhaitaient «oublier le tiers monde» en sont pour leurs frais: la société planétaire s'impose à tous et remet en question les modes de production et de consommation occidentales.

Après le consensus dégagé par les expertises scientifiques (voir DP 1008), la deuxième Conférence mondiale sur le climat, qui a lieu à Genève du 29 octobre au 7 novembre, tente de définir un programme d'action devant aboutir l'an prochain, lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement, au Brésil, à une convention-cadre sur le climat. La communauté scientifique internationale a désigné les principaux coupables des changements climatiques à l'échelle du globe: le gaz carbonique (CO₂), formé par la combustion du pétrole, du charbon et du gaz naturel, les chlorofluorocarbures (CFC), le méthane (CH₄) et d'autres gaz. Dans leurs grandes lignes, les conséquences du réchauffement de l'atmosphère sont également connues: augmentation du niveau des océans, écosystèmes bouleversés, «tropicalisation» des zones tempérées (problèmes d'eau,

de neige, invasion de parasites). Constat complémentaire: les pays industrialisés représentent les 25% de la population du globe mais émettent 75% des gaz à effet de serre. Les pays en voie de développement (PVD) représentent le sixième de la consommation mondiale de CFC; la destruction des forêts tropicales est à l'origine d'au moins un cinquième de l'émission mondiale de CO₂.

Les décisions politiques

Comme souvent, si le débat scientifique a dégagé un consensus général sur les causes et les conséquences, la discussion politique portant sur les mesures à prendre va s'enfermer dans les luttes de procédure et les compromis tactiques. Les Etats-Unis, le plus gros producteur mondial de gaz carbonique, tentent de discuter le principe même d'une convention mondiale pour réduire l'utilisation des énergies fossiles. L'objectif général, pourtant, doit viser à moyen-long terme une réduction substantielle (de l'ordre de 50%) du volume des émissions actuelles.

Avec l'adoption par le peuple de l'article constitutionnel sur l'énergie, en septembre, la Suisse a les moyens de s'engager dans cette réduction. La présidence de la Conférence sur le climat par le conseiller fédéral Cotti devrait pousser la délégation suisse à plaider pour cette réduction, et non seulement pour une stabilisation. 40% du CO₂ provenant en Suisse du secteur des transports, on ne coupera pas à l'application du principe de «causalité» et donc à

l'instauration d'une «taxe climatique» sur le trafic motorisé.

Sincérité du Nord à l'épreuve

Les PVD, de leur côté, font de l'attitude des pays riches face aux questions climatiques un nouveau test politique de leur bonne ou mauvaise volonté. Des grands parmi eux (Inde, Brésil) veulent une claire reconnaissance par le Nord de ses responsabilités dans le réchauffement du climat. Le tiers monde est prêt à ne pas utiliser de CFC ou à freiner l'exploitation sauvage de la forêt tropicale mais, comme l'a souligné le ministre indien de l'environnement, «nous demandons une compensation adéquate pour financer une technologie alternative».

L'écologie comme nouvel instrument de domination! Sans aller jusque là, beaucoup, dans le tiers monde, attendent la concrétisation d'un transfert de «technologies propres» et la création d'un «fonds climatique» mondial pour se convaincre de la sincérité du Nord. A titre pédagogique, ce «fonds écologique mondial» devrait être financé par des «taxes climatiques» dans les pays industrialisés (entre autres sur notre chère essence).

Questionnement global

Des mesures de désendettement liées à des politiques environnementales cohérentes pour la forêt tropicale en freineront aussi le pillage. Il ne suffit pas, dans la question de l'endettement du tiers monde, de faire du cas par cas, du pays par pays, ou de se féliciter de ce que le «système financier international n'est plus menacé par la crise de l'endettement du tiers monde» (Banque mondiale dixit). Le boomerang climatique doit bousculer les financiers.

Le commerce mondial, les tendances libre échangistes de l'Uruguay round doivent aussi être évaluées sous cet angle. Par exemple, les coûts écologiques du transport par avion doivent absolument être intégrés aux calculs des «avantages comparatifs» du libre échange, afin d'en réduire les bénéfices.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb), André

Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp). Point de vue: Jean-Louis Cornuz

L'invité de DP: Mario Carera

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10 **Télécopie:** 021 312 80 40

Vidéotex: 021 312 69 10 **CCP:** 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

L'information géométrique

Mon fort, voyez-vous, c'est que je suis informé... Je suis très informé! Faut dire que je fais le nécessaire pour cela: je lis les journaux, beaucoup de journaux.

Par exemple, *La Suisse* du 14 octobre: En première page, sous la plume de M. Philippe Roy, qui se réfère si j'ai bien compris à un certain Henry Dodds, un renseignement précieux: «*L'armée irakienne est sans aucun doute plus apte à des missions défensives qu'offensives...*»

Sans aucun doute: Voilà, me direz-vous, qui paraît *einseitig*, comme disent les Allemands; qui ne donne qu'un aspect de la réalité; qui manque d'objecti-

vité. D'accord, d'accord! Mais poursuivez votre lecture! Page 2, sous la plume de M. Marc Roche, qui se réfère apparemment au même Henry Dodds, ces mots qui complètent et nuancent heureusement ceux de M. Philippe Roy: «*Ce type de structure (celle de l'armée irakienne) paraît mieux adapté à une situation offensive que défensive.*»

Voilà qui satisfait nos cœurs épris de juste milieu, non? Après quoi, il ne reste plus qu'à élucider une question secondaire — à savoir si l'armée irakienne est aussi bien adaptée à l'offensive qu'à la défensive; ou si tout au contraire, elle est mal adaptée à l'une et à l'autre... Nul doute que des articles ultérieurs — à défaut des événements — feront toute la lumière sur ce petit problème.

Je précise que je ne suis pas en train de plagier malicieusement Ionesco. Ni de citer Max et Moritz. Ni Giraudoux: «*Il avait été question, au dernier congrès, d'inscrire (la formation de face) dans le paragraphe des mesures dites défensives-offensives. J'ai été assez heureux pour obtenir qu'il lui restituât sa vraie qualité de mesure offensive-défensive...*» C'est le juriste Busiris qui parle, dans *La Guerre de Troie n'aura pas lieu*.

D'autres journaux, dépourvus peut-être de cet esprit de finesse cher à Pascal, brillent en revanche par l'esprit de géo-

métrie, cher à ce même Pascal: Fernand Petit, qui est un cœur pur, mais une âme candide, s'étonne de voir *24 Heures* publier une lettre de lecteur due à Mme Marie-France Oberson, intitulée «*Idiots utiles*», dans laquelle elle s'en prend aux communistes occidentaux, qui ne «*savent pas ce que le mot "liberté" signifie, parce qu'ils n'en ont jamais été privés*» (27 mars 1990).

Fernand Petit écrit à son tour pour protester contre une accusation qui lui paraît d'autant plus fausse, qu'en ce qui concerne les communistes suisses et français, ils ont été privés de leurs droits et de leurs libertés dans les années 40 — rappelez-vous: les conseillers nationaux Nicole et Gloor, régulièrement élus, et dépouillés de leur mandat par un vote des Chambres! Réponse, très sage et très conséquente, de la rédaction, animée par M. Vodoz: Nous ne pouvons insérer votre lettre, «*faute de place*». Nouvelle lettre de Fernand Petit, qui s'adresse cette fois à M. Lamunière, président—administrateur-délégué de *24 Heures*: «*M. J.-M. Vodoz est directement responsable de la rubrique "Monsieur le rédacteur..." (...) il décide sans appel de ce qui paraît ou ne paraît pas.*» Et rompez! Fernand Petit s'indigne de ce qu'il appelle «*l'omnipotence de J.-M. Vodoz*». Eh oui... Que lui dire, sinon lui conseiller de relire le beau roman de Walter M. Diggelmann, *L'Interrogatoire de Harry Wind* (Rencontre). Il y verra parfaitement démonté le mécanisme et le rôle des «lettres de lecteurs». ■

Si le village planétaire est à tous et les ressources naturelles considérées comme bien de l'humanité, les négociations climatiques vont nécessairement toucher les comportements des citoyens de cette planète. Un exemple: selon l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, le trafic routier privé en Suisse est responsable de 68% des émissions d'oxyde d'azote. Or, explosion de la mobilité oblige, les Suisses, de plus en plus amoureux de leurs véhicules, disposent de 423 voitures par 1000 habitants (presque une voiture pour deux habitants!). L'Afrique se contente de 7 voitures pour 1000 habitants, et l'Inde de 2.

Que dira-t-on aux 800 millions d'Indiens lorsqu'ils souhaiteront la même densité de véhicules que nous? Si une «citoyenneté verte» doit se concrétiser avec tous les défavorisés de la société planétaire, ce genre de question devra faire son chemin. «Planétaires de tous les pays...», la route est encore longue.

Mario Carera

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Mario Carera est coordinateur de la politique de développement de la Communauté de travail Swissaid – Action de Carême – Pain pour le prochain – Helvetas.

COURRIER

Et la démocratie ?

Voilà que DP m'inquiète un brin, et je crois que c'est la première fois: comment réduire l'affaire de la fonction publique genevoise à une seule question économique? Et la démocratie, on en fait quoi? DP accepte comme cela, au quart de tour, qu'un gouvernement prenne une décision avec effet rétroactif sans dialogue préalable?

L'ami Delley dira qu'il reconnaît bien en mon étonnement celui du philosophe... Eh bien! mieux que cela ne ressortait du propos que me faisait tenir E. Baier dans DP 934 voici bientôt deux ans, la philosophie est avant tout pour

moi exigence de raison démocratique fondée sur le dialogue. Et cela, comme le lui font remarquer les communes, le Conseil d'Etat l'a cavalièrement méprisé.

A un message adressé à chaque fonctionnaire individuellement sérialisé pour tenter de casser le débrayage, j'ai répondu au nom de cette raison démocratique une lettre demandant un redépart à zéro. Des juristes m'ont conseillé d'en donner copie aux quotidiens genevois: rien n'a été publié.

Aujourd'hui, les deux conseillers socialistes se ravisent et c'est tant mieux: enfin un espoir de dialogue démocratique.

Claude Droz, maître de philosophie au Collège Rousseau

Le difficile Pacte

(pi) Le quatrième symposium «Des paroles aux actes (PACTE)» qui se déroulait à Berne la semaine passée est pour nous l'occasion de quelques réflexions sur la présence féminine dans les entreprises et d'un bilan sur les activités de cette organisation.

Contredisant le nom du mouvement, on aura finalement beaucoup parlé durant cette journée, les exemples d'actions concrètes ou les propositions nouvelles n'étant pas légion. Et c'est à la fin de la journée que Gabrielle Nanchen a posé la question par laquelle il aurait peut-être fallu commencer: «Le but est-il de placer un maximum de femmes aux postes dirigeants ou d'humaniser, donc de féminiser, la société?» En abordant le problème de cette manière, en ne faisant pas un but en soi de la présence de femmes à tous les niveaux de l'entreprise, mais en voyant cette présence comme une amélioration de la qualité de vie, le mouvement perd ses dernières connotations MLF et «vend» une idée positive: la société, le travail dans les entreprises, ne peuvent que s'améliorer en profitant davantage des qualités propres aux femmes et de ce qu'elles peuvent y apporter. Une autre proposition: reconnaître que l'émancipation de la femme passe par celle des hommes. Comme le disait justement une participante, si elle-même peut exercer une activité lucrative, c'est parce que son mari a diminué son temps de travail pour s'occuper des enfants. Or le temps partiel n'est guère

admis, surtout pour les hommes, à partir d'un certain niveau de responsabilités. Les différences de salaire entre hommes et femmes posent un autre problème; il n'est pas rare, dans un couple, qu'il faille deux jours de travail à la femme pour compenser une diminution d'activité d'un jour du mari. Dans ces conditions, le choix n'existe pas vraiment. Quant au succès de PACTE dans les entreprises, il faut bien avouer qu'il est mitigé, surtout en Suisse romande: dix-huit employeurs seulement ont adhéré de ce côté-ci de la Sarine et se sont engagés à prendre des mesures concrètes. Mais aucun contrôle n'a encore été effectué et les responsables ne cachent pas leur déception par rapport à certains signataires qui ne tiennent pas leurs engagements. Quant à l'approche d'autres entreprises, elle est difficile parce que les patrons n'aiment guère que l'on s'intéresse de trop près à ce qui se passe

chez eux. Enfin, la plupart des adhésions ont eu lieu dans une période où le recrutement de personnel qualifié était difficile. Une amélioration des conditions de travail pour les femmes pouvait donc aussi servir à attirer ou à fidéliser cette main-d'œuvre. L'avenir nous dira si ces entreprises ont rejoint le mouvement par conviction ou par opportunisme. Parmi les actions positives des signataires romands, citons les horaires souples offerts par les PTT, un questionnaire du Crédit foncier vaudois à ses employés et une recherche sur les inégalités dont sont victimes les femmes dans les caisses de pension, la nomination d'une déléguée à l'égalité par la Ville de Lausanne et l'examen par la Banque cantonale vaudoise des discriminations dont sont victimes ses employées. Malgré le discours optimiste de Christiane Langenberger-Jaeger, responsable romande, nous percevons bien, grâce à PACTE, les contradictions du discours patronal: prompt à rejeter toute solution contraignante qui passe par un changement législatif, disant lui préférer la voix plus souple de l'action volontaire; mais ne répondant que rarement présent lorsque tout est mis en place pour une action adaptée à chaque entreprise, ce que PACTE propose. ■

ÉLECTIONS JURASSIENNES

Mal préparées

(pi) En arrivant en quatrième position dans l'élection du gouvernement jurassien, Odile Montavon a certes créé une surprise: personne ne s'attendait à la voir devancer deux ministres sortants, dont François Mertenat, candidat du parti socialiste, lequel la soutenait officiellement; mais cette élection a surtout révélé les conséquences d'une mauvaise préparation de cette échéance par le parti socialiste en particulier et par la gauche en général. En fait, plusieurs raisons expliquent le mauvais score de François Mertenat. Homme aux compétences reconnues, il était contesté dans son parti pour n'avoir pas su être le représentant des idées socialistes. Odile Montavon, la candidate de Combat socialiste, profitait pour sa part du soutien très actif de son parti, et de celui du PSJ. Mais la réciprocité n'était pas vraie, puisque cette formation marginale n'a pas manqué de critiquer le ministre de l'équipe-

ment, qui n'est autre que François Mertenat, notamment pour sa gestion du dossier Transjurane. La gauche est donc en train de laisser passer une bonne occasion de placer deux de ses représentants au gouvernement. Une alliance Mertenat-Montavon au deuxième tour, soutenue par une campagne massive et commune des deux formations, aurait eu des chances de succès. Mais pareille action aurait dû être organisée depuis longtemps déjà, ce qui ne fut pas fait. Le gouvernement n'avait pas mieux préparé son renouvellement et le choix offert aux électeurs par les partis n'était de ce fait pas vraiment passionnant: quatre des cinq ministres sortants sont en place depuis la fondation du canton et tous, pour diverses raisons, entament leur dernier mandat — certains se retireront avant quatre ans. François Mertenat était là aussi désavantagé: en briguant l'année passée un poste de directeur général des PTT, où il n'a pas été retenu par le Conseil fédéral, il donnait l'impression à ses électeurs de rester ministre faute de mieux. ■

MÉDIAS

Publicitas, Ofa (Orell Fussli), ASSA et Mosse ont transmis à la presse les 2/3 du volume publicitaire de 1989, c'est-à-dire 1,68 milliards de francs sur un volume total de 2,48 milliards. C'est Publicitas qui domine largement ce secteur, et si on ajoute que cette entreprise possède Mosse et le 42% du capital d'Ofa, on comprend son rôle déterminant sur le sort de la presse dans certaines régions.

La *Berner Tagwacht* a perdu un abonné. L'exemplaire adressé à l'ambassade de RDA est venu en retour avec la mention «Raison sociale n'existe plus».